

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté Égalité Fraternité

WEBINAIRE - SEQE 2 AVRIL 2021 DREAL ADEME REGION

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



Ordre du jour

<u>1ère séquence : contexte</u>

Introduction, Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Système d'Échange de Quotas d'Émissions 2021-2030 : des quotas toujours moins nombreux, Romuald GARDELLE, fonctionnel Quotas de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

<u>2ème séquence</u>: partenariat DREAL, ADEME et REGION Nouvelle-Aquitaine

Présentation du dispositif DREAL, ADEME et Région Nouvelle-Aquitaine dédié aux établissements SEQE, Romuald GARDELLE, fonctionnel Quotas de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

Dispositifs d'aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, Marion PAPADOPOULO, chargée de mission Efficacité Énergétique au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine Questions/réponses

Dispositifs d'aides de l'ADEME, Sean COQ, Référent Décarbonation Industrie Nouvelle-Aquitaine à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – ADEME Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

Questionnaire sondage en ligne

3ème séquence conclusion

Messages à retenir

Jérôme DANCOISNE, directeur régional adjoint de la TE l'ADEME Nouvelle-Aquitaine Julien JIMENEZ, Sous-Directeur de la Direction de l'Energie et du Climat au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



INTRODUCTION

JACQUES REGAD, DIRECTEUR ADJOINT DREAL NOUVELLE-AQUITAINE



Liberté Égalité Fraternité

UNE IRRÉVERSIBLE ET URGENTISSIME DÉCARBONATION

De l'Accord de Paris sur le climat aux établissements soumis au SEQE en Nouvelle-Aquitaine

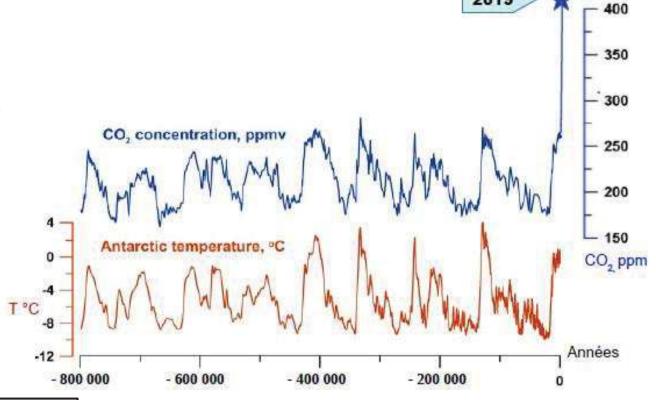


MONDE - Accord de Paris (2015) : Face à la hausse vertigineuse de $[CO_2]_{atm}$ depuis 1 siècle, l'accord vise à maintenir la hausse de T

à + 2°C en 2100, nécessitant l'atteinte d'une neutralité des émissions

Une progression de la concentration atmosphérique en CO_2 sans commune mesure en niveau et rapidité d'évolution par rapport aux variations (déduites des carottes glaciaires prélevées en Antarctique) depuis au moins 800 000 ans.

Les températures de l'air ont évolué de concert avec la concentration en CO₂ au fil des alternances s'opérant sur des milliers d'années entre périodes glaciaires (minima de température et concentration) et périodes interglaciaires (maxima de température et concentration) avec des variations de température de l'ordre + 6 à 12 ° C.



Sur la base des trajectoires d'émissions mondiales actuelles, une hausse

jusqu'à + 3,9° C

est crainte à l'horizon 2100*, et davantage au-delà.

* Selon la 10ème édition du « Emission Gap Report » du Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE) publiée le 26 novembre 2019

Depuis 800 000 ans à aujourd'hui

Source: d'après les publications de Lüthi et al., 2008, Nature, 453, 379-382, et Jouzel et al., 2007, Science, 317, 793-797.

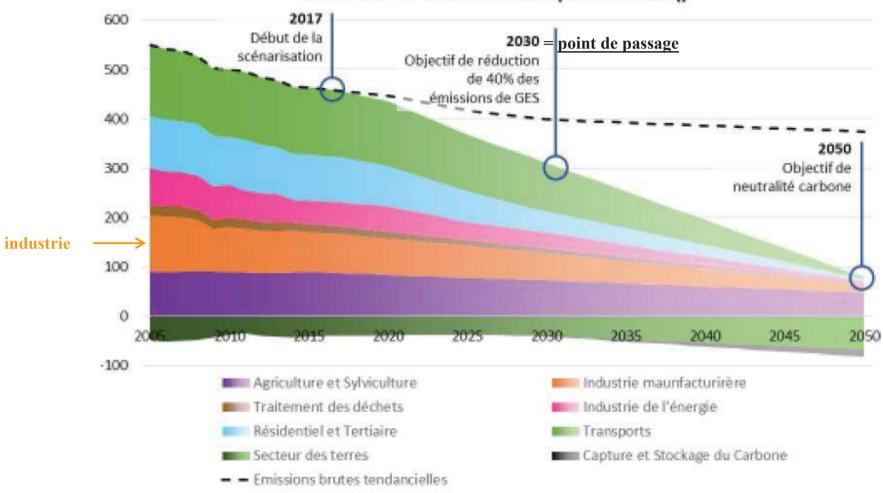
<u>Note de lecture</u> : l'échelle de température indique l'écart par rapport à la période prise pour référence.

Voir l'<u>animation pédagogique</u> relative à l'évolution de la concentration atmosphérique en CO₂ à http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-r4329.html



FRANCE - SNBC : La Stratégie Nationale Bas Carbone trace les trajectoires sectorielles vers la neutralité carbone en 2050

Evolutions des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050 (en MtCO2eq)

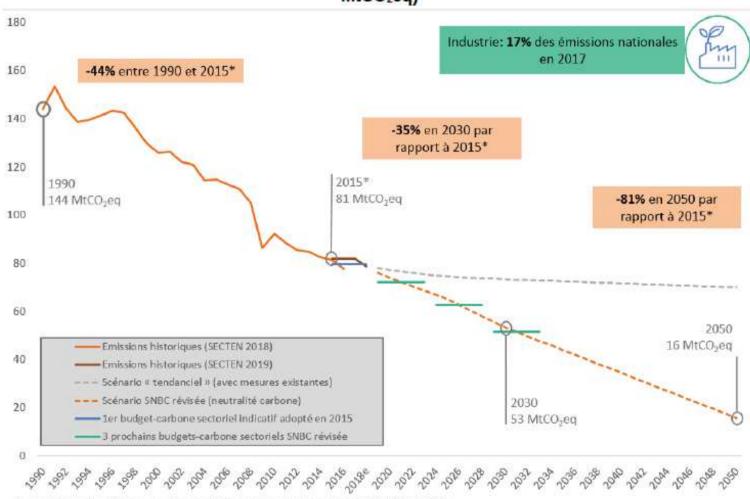


Source : « Stratégie Nationale Bas Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone", MTES (mars 2020)



FRANCE - SNBC : l'industrie doit réduire ses émissions de GES de - 81 % en 2050 par rapport à 2015, - 35 % dès 2030

Historique et projection des émissions du secteur de l'industrie entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq)



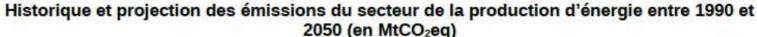
*Les émissions de référence pour l'année 2015 sont issues de l'inventaire CITEPA SECTEN 2018

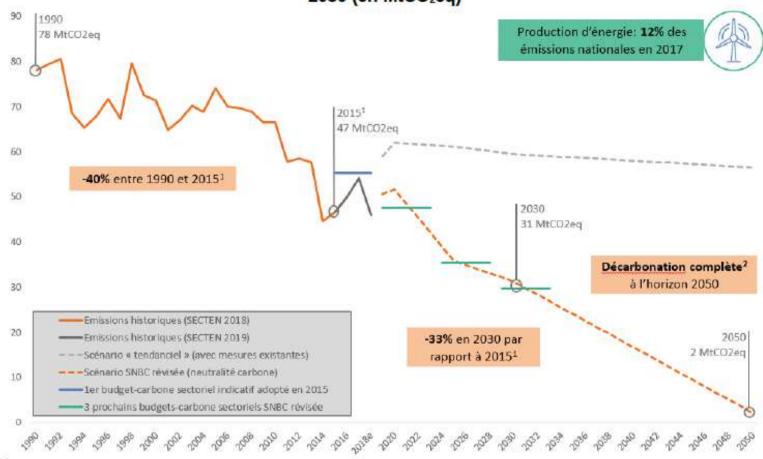
e : estimation. Sources : inventaire CITEPA 2018 au format SECTEN et périmètre Plan Climat Kyoto ; Scénarios AME et AMS 2018

Source: « Stratégie Nationale Bas Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone", MTES (mars 2020)



FRANCE - SNBC : la production d'énergie doit réduire ses émissions de GES par rapport à 2015 de - 33 % dès 2030 et à plus de 99 % en 2050





Les émissions utilisées pour l'année 2015 sont celles de l'Inventaire CITEPA SECTEN 2018

e : estimation. Sources : inventaire CITEPA d'avril 2018 au format SECTEN et au périmètre Plan Climat ; Scénario AME et AMS 2018

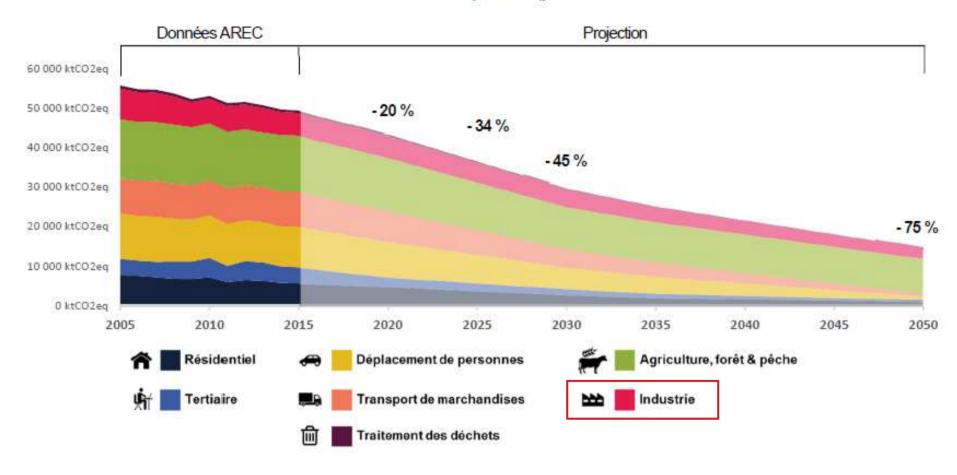
Source: « Stratégie Nationale Bas Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone", MTES (mars 2020)

ENe tient pas compte des émissions résiduelles constituées de carburants fossiles destinés à l'aviation et oux transports maritimes et des fuites résiduelles, notamment de méthane.



Nouvelle-Aquitaine - SRADDET : le Schéma décline au niveau régional la SNBC et l'objectif de neutralité carbone

Projection des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine (ktCO_{2eq})



<u>Source</u> : « SRADDET – Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine – Stratégie détaillée climat-air-énergie", Région Nouvelle-Aquitaine (approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020)



Nouvelle-Aquitaine – SRADDET - industrie :

le Schéma fixe à l'industrie des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES

Industrie	2010	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale (GWh)	34 616	33 974	32 149	30 688	23 911
Evolution des consommations d'énergie finale (%) – par rapport à 2010	*	- 2 %	- 7 %	- 11 %	- 31 %
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO2e) dont émissions non-énergétique	6 238	4 796	4 059	3 469	1 832
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) – par rapport à 2010		- 23 %	- 35 %	- 44 %	- 71 %

<u>Source</u>: « SRADDET – Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine – Stratégie détaillée climat-air-énergie", Région Nouvelle-Aquitaine (approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020)

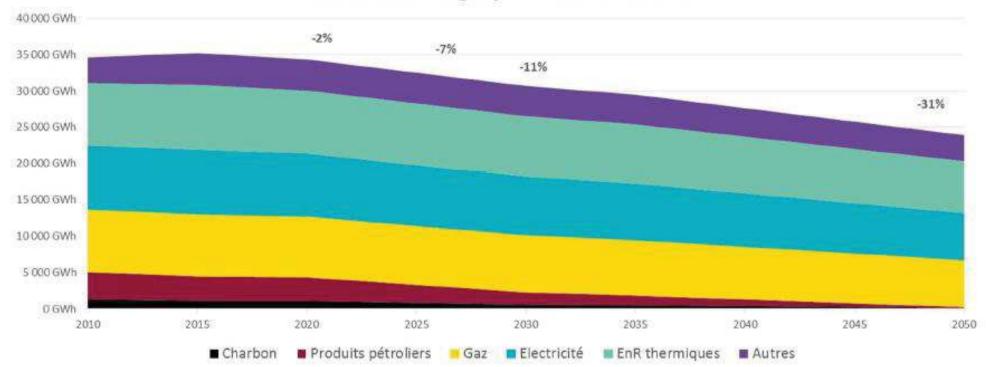
Décennie 2021-2030 : un effort plus marqué sur la décarbonation de l'énergie consommée

Les établissements soumis au SEQE : environ 3 MteqCO₂, à comparer aux 5 MteqCO₂ émis par l'industrie néo-aquitaine



Nouvelle-Aquitaine — SRADDET - industrie : sobriété énergétique générale y compris pour le gaz et l'électricité + disparition du charbon et des produits pétroliers

Consommation énergétique - secteur de l'industrie



<u>Source</u> : « SRADDET – Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine – Stratégie détaillée climat-air-énergie", Région Nouvelle-Aquitaine (approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020)



SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSIONS 2021-2030 : DES QUOTAS TOUJOURS MOINS NOMBREUX

ROMUALD GARDELLE, FONCTIONNEL QUOTAS

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE



Acceleration de la baisse des quotas mis en circulation :

Baisse annuelle du plafond de 1,74% en phase III Baisse annuelle du plafond de 2,20% en phase IV

ET Reduction du nombre de quotas alloués aux entreprises éligibles :

Dotation quotas gratuit = niveau de prod. Hist. (HAL) x BM x coefficients

Baisse du HAL chez de nbrx exploitants

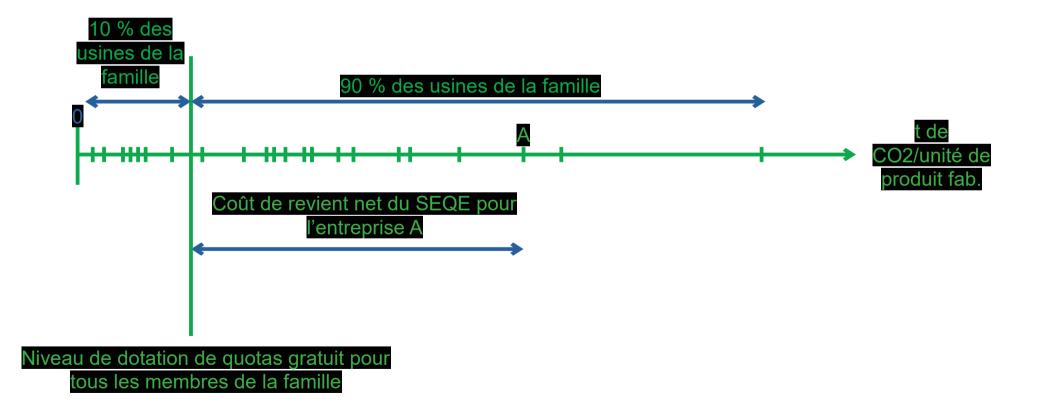
=> La mise à jour des données d'activité historiques entraîne un HAL revu à la baisse si la production 2014-2018 est inférieure à celle vécue pour la collecte phase II 2005-2008 (avant crise subprimes) : cas de nombreux établissements

=> En phase III, seule la regle de la cessation d'activité à 50 % existait entrainant peu de cas de recalculs, vs reglement ALC en phase IV (maille à 15%)



Dotation quotas gratuit = niveau de prod. Hist. (HAL) x BM x coefficients

Principe de base de détermination des **BM** par la commission européenne : grâce à la collecte des NIM





Dotation quotas gratuit = niveau de prod. Hist. (HAL) x BM x coefficients

Exemples d'évolution de BM:

Famille / BM	Phase III	Moyenne des 10% les meilleurs en 2016 et 2017	Phase IV	Evolution Quotas /t ou /TJ	
Chaux	0,954	0,746	0,725	-24,00%	
Tuile	0,144	0,13	0,12	-16,67%	
Plâtre	0,048	0,048	0,047	-2,08%	
Papier fin couché	0,318	0,011	0,242	-23,90%	
Verre non coloré	0,382	0,323	0,29	-24,08%	
chaleur	62,3	1,6	47,3	-24,08%	
combustible	56,1	34,3	42,6	-24,06%	



Évolutions futures possibles du SEQE

Perspectives dans le Cadre du Pacte Vert Européen (déc 2019) :

Objectifs de réduction fortement durcis : -55% en 2030 (vs -40%) par rapport à 1990, ce qui impliquerait potentiellement -65% (vs -43%) par rapport à 2005 sur le périmètre ETS installations fixes (discussions en 2021)

Proposition de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (taxe aux frontières européennes sur le contenu carbone des produits importés, avec la suppression des quotas gratuits)

Projet d'**extension** de l'ETS à d'autres secteurs: transport maritime international, transport routier, bâtiments







Aujourd'hui le SEQE est plus contraignant que jamais

L'avenir est à un durcissement du SEQE, encore et toujours

MAIS

Les aides financières n'ont jamais été aussi fournies

Une fenêtre de 2 ans est ouverte

La DREAL, l'ADEME et le Conseil REGIONAL ont décidé de collaborer pour aider efficacement les établissements SEQE à agir et faire les bons choix



Questions fréquentes diverses

Actvités soumises au SEQE

Un établissement est soumis au SEQE s'il exerce une activité listée à l'annexe I de la directive ETS de 2003, c'est à dire :

- => soit la nature de l'activité, par ex production d'aluminium primaire, verre sup à 20t/j, etc
- => et / ou Combustion de combustibles dans des installations dont la puissance calorifique totale de combustion est supérieure à 20 MW (à l'exception des installations d'incinération de déchets dangereux ou municipaux)

Règle de calcul : uniquement les appareils de plus de 3 MW non biomasse ICPE 2910 et règlement SEQE n'ont pas de lien

1 établissement SEQE pour 2 chaudières au gaz de 15 MW chacune sort du SEQE s'il change l'une ou les deux pour de la biomasse

Emissions:

Les émissions de CO2 issus de la combustion d'une biomasse ne sont pas à restituer. La nature du combustible n'entre pas dans le calcul de la dotation de quotas gratuits (pour encourager la biomasse par rapport aux énergies fossiles)

Un CSR qui ne comporte pas de biomasse n'apporte aucun gain du point des émissions à restituer au SEQE.



QUESTIONS REPONSES



ROMUALD GARDELLE, FONCTIONNEL QUOTAS

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE



L'objectif de notre partenariat :

=> permettre à tout établissement de réduire au maximum ses émissions de GES, voire les annuler

=> à minima, permettre à tout industriel de rejoindre les performances d'émissions de GES au niveau de la valeur du BM de sa "famille" d'activité, synonyme de :

Au plan environnemental, l'entreprise pratique les meilleures procédés de fabrication possibles et économiquement raisonables,

Au plan économique, le coût du SEQE pour l'entreprise tend vers 0

Les choix d'investissement doivent être guidés vers la meilleure efficacité => tonnes de CO2 évitées / € de subvention

14



Notre partenariat vise à accompagner globalement tout établissement volontaire :

- sur le plan technique : aide au choix des meilleurs solutions pour réduire les émissions de GES
- sur le plan juridique : aide à la lecture des réglementations SEQE et ICPE
- sur le plan financier, que ce soit pour des études utiles à la décision d'investissement, ou à l'investissement



Première démarche réalisée :

Tableau partagé des informations dont dispose chaque entité pour chaque établissement SEQE

Il a permis d'identifier que 30 des 86 établissements SEQE de la région NA n'ont eu aucun échange récent avec l'ADEME ou la REGION (priorisation)

Deuxième démarche :

Le présent webinaire pour fournir de l'information

Troisième démarche à venir :

Recrutement stagiaire ingénieur énergéticien à la DREAL



Objectifs du STAGE:

=> analyser les bilans énergétiques et processus de fabrication des établissements SEQE en vue de proposer des suggestions d'évolutions techniques

=> aiguiller et permettre aux financeurs ADEME et REGION de cibler efficacement leur travail d'accompagnement

3 mois de stage : mai à juillet 2021

Cas des entreprises soumises à audit énergétique obligatoires : la MTE de la DREAL accueille un stagiaire chargé de faire un point auprès des entreprises : le questionnement des entreprises SEQE à audit obli. sera conjoint



3 possibilités:

- => Vous n'avez pas identifié de projet pour votre établissement Nous vous contacterons d'ici cet été si le stagiaire étudie votre situation et qu'un axe d'amélioration est identifié
- => Vous avez un projet, et vous n'aurez pas identifié le bon interlocuteur à l'issue des présentations : contactez-moi
- => Vous avez un projet et vous pensez avoir identifié le financeur : adressez-vous directement à lui, nous nous mettrons en relation pour échanger sur votre dossier

Quelle que soit la taille de votre établissement il y a des dispositifs d'aide, tant pour évaluer la pertinence d'un investissement, que pour le financer



QUESTIONS REPONSES



Liberté Égalité Fraternité







Accélérer la transition écologique

Décarbonation des entreprises

Direction Nouvelle-Aquitaine 16/12/2021



GRANDES ENTREPRISES





Etude de faisabilité















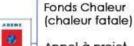




CEE: Certificats d'économie d'énergie

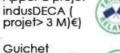


Appel à projets « Compétitivité énergétique des entreprises »





ASP (projet< 3 M€)





Appel à projets « Compétitivité énergétique des entreprises »

Nouvelle-

*



Appel à projet BCIAT « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire »

AAP EnergieCSR (Combustion Déchets Non Recyclables)





Les aides présentent un caractère discrétionnaire pour l'ADEME et la Région.



En savoir +

www.ademe.fr/actualites /appels-a-projets









FOCUS sur les dispositifs de la Région



industriels consommant moins de 35 GWh/an

PROJET(S) DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE D'UN SITE DE PRODUCTION :

DES ENTREPRISES

Dispositif permanent → valide jusqu'au 31/12/2022

Réduction de consommation énergétique de plus de 10% sur le site complet

Financement de : Efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale, production d'énergies renouvelables

PARTENARIATS PLURIANNUELS

Dispositif permanent

Accompagnement sur mesure et sur plusieurs cycles d'investissement sur un ou plusieurs sites industriels

→ Réduction de consommation énergétique de plus de 10%

REMPLACEMENT DE CHALEUR FOSSILE PAR CHALEUR BAS CARBONE:

AAP SORTIE DU FOSSILE

Dispositif en cours de lancement

Substitution d'énergie fossile « hors réseau » fioul, charbon , propane, etc.

Financement de : Récupération de chaleur fatale, production d'énergies renouvelables, photovoltaïque, raccordement à des réseaux « verts » → Ou substitution d'énergie fossile « hors réseau »

Efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale, production d'énergies renouvelables, photovoltaïque, raccordement à des réseaux « verts »



Sites

industriels

consommant

blus

de

35

GWh/an





FOCUS sur AAP Compétitivité énergétique des Entreprises

Actions éligibles centrées sur le process et les utilités visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie (performance énergétique, récupération de chaleur « perdue »,...)
- Substituer sa consommation d'énergie par des énergies renouvelables (ENR)

Accompagnement:

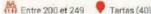
- Aide financière pour élaborer un programme d'actions au travers la réalisation d'un audit énergétique non réglementaire et pour mener des études de faisabilité
- Aide financière pour déclencher l'investissement : Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements pour qu'ils soient réalisables par l'entreprise

Témoignage





Fabrication de pâte à papier





PROJET > Récupération de chaleur fatale sur des fumées de lavage et valorisation en séchoir bois (Investissements réalisés dans le cadre d'un Partenariat Plunannue) centre sur l'efficacité énergétique)

sur un budget total



Depuis quelques années, Rayonier Advanced Materials s'est engagé dans un programme d'amélioration de l'efficacité éneraétique du site de l'artas. Le système de management de l'énergie ISO 50 000 mis en place a permis de réduire des pertes énergétiques structurelles et d'identifier un plan d'action pluriannuel. Les capitaux nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action auraient souffert d'un trop faible retour sur investissement si nous n'avians pas Initié en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine un programme d'accompagnement parfaitement adapté à notre dynamique, tant par sa flexibilité que par sa dimension pluriannuelle. 33



STÉPHANE MARQUERIE Directeur industrie







FOCUS sur AAP Sortie du Fossile

Actions éligibles centrées sur <u>le</u> <u>process et les utilités</u> visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie fossile « hors réseau » (performance énergétique, récupération de chaleur « perdue »,...)
- Substituer sa consommation d'énergie fossile « hors réseau » par des énergies renouvelables (ENR)
- Se raccorder au réseaux d'énergie « verte »

Accompagnement:

- Fournir un accompagnement personnalisé avec Soltena (Le réseau des Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine), en partenariat avec l'Ademe et l'ADI, permettant d'adapter les actions et soutiens suivant la stratégie des entreprises
- Aide financière pour déclencher
 l'investissement : Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements pour qu'ils soient réalisables par l'entreprise

Dispositif en cours de lancement, ouvert à toutes les entreprises de production consommant des énergies fossiles « hors réseau » (charbon, fioul, propane, butane,...)







Le plan de Relance : le Fonds Décarbonation industries (Fdi)



1, 2 Md€ pour 2020 – 2021 – 2022

500M€ - Efficacité énergétique et électrification

500M€ - Soutien à la chaleur décarbonée

200M€ - Renforcement du fonds chaleur





VISION GRANDES ENTREPRISES DENSEMBLE

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE D'UN SITE DE PRODUCTION :

AAP DECARB IND

1ère clôture : 17 Mai 2021 2ème clôture : 14 Octobre 2021

Investissement > 3 millions

Appel à Projet National (ADEME)

GUI CHET ASP

Ouvert jusqu'en 2022



Liste de matériels éligibles (ASP)

REMPLACEMENT DE CHALEUR FOSSILE PAR CHALEUR BAS CARBONE :

AAP BCI AT

1ère clôture : 17 Mai 2021 2ème clôture : 14 Octobre 2021

Combustion Biomasse

Appel à Projet National (ADEME)

AAP EnergieCSR

Clôture 14 octobre 2021

Combustion Déchets Non Recyclables

Appel à Projet National (ADEME)













CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ : Toutes entreprises Investissement ≥ 3M €

Les projets de réduction de GES, matures industriellement et à iso production, de 3 types :

- Efficacité énergétique : matériel plus performant, réorganisation process, récupération d'énergie fatale,...
- Électrification : remplacement d'un équipement usant du combustible fossile par un matériel électrique
- Intrants matière alternatifs : introduction matière alternative/ recyclée, réduction matière première...

Ne sont pas éligibles :

- site à finalité non industrielle
- mise aux normes réglementaires
- EnR électrique
- projets CCUS

INTENCITÉ MAYIMUM DE LIAIDE ADEME	Bénéficiaire dans le cadre d'une activité économique			
INTENSITÉ MAXIMUM DE L'AIDE ADEME	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise	
THÉMATIQUE 1 Efficacité énergétique	30 %	40 %	50 %	
THÉMATIQUE 2 Electrification	40 %	50 %	60 %	
THÉMATIQUE 3 Usage de intrants matière alternatifs	40 %	50 %	60 %	

Direction Nouvelle-Aquitaine 8 16/12/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

CORRESPONDANTS REGION

Marion Papadopoulo

Direction de l'énergie et du climat

marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux cedex

05 57 57 73 91

Pour les projets situés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Sylvie Chappelet

Direction de l'énergie et du climat

s-chappelet@nouvelle-aquitaine.fr 27, boulevard de la Corderie. CS 3116 87031 Limoges Cedex 1

05 55 45 00 23

Pour les projets situés dans les départements : 19 23, 24, 87

Alice Monler

Direction de l'énergie et du climat

alice.monier@nouvelle-aquitaine.fr 15, rue de l'Ancienne Comédie 86021 Poitiers CS 70575

05 49 55 81 95

Pour les projets situés dans les départements : 16, 17, 79, 86





CORRESPONDANT ADEME

Sean COQDirection Nouvelle-Aquitaine

Référent Décarbonation Industrie sean.coq@ademe.fr

05 56 33 80 13



MERCI DE VOTRE ATTENTION Des questions ?

<u>Contacts :</u>
marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr
<u>sean.coq@ademe.fr</u>
romuald.gardelle@developpement-durable.gouv.fr